



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Paul ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 17 septembre 2024
Date de publication : 30 septembre 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE	Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER- BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed,	BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--	---	--

Conseillers absents ayant donné procuration

DRAY Frédérique donne procuration à ROCHE Paul, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Concours des maisons et balcons fleuris : Attribution des prix

Rapporteur : Madame Catherine DEMORTIER-BLANC

Dans le cadre du concours des maisons et balcons fleuris 2024, le jury communal a visité, le 10 juillet 2024, sans prévenir préalablement les 50 personnes inscrites, les habitations des concurrents participant dans les diverses catégories prévues par le règlement.

Le jury communal a arrêté son classement par catégorie et propose d'attribuer aux lauréats les lots comme suit :

	Classement	Montant du prix
1 ^{ère} Catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue	1 ^{er}	150 €
	2 ^{ème}	125 €
	3 ^{ème}	100 €
	4 ^{ème}	75 €
	5 ^{ème}	75 €
2 ^{ème} Catégorie : Décor floral sur la voie publique	1 ^{er}	Pas de candidat
	2 ^{ème}	Pas de candidat
3 ^{ème} Catégorie : Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue	1 ^{er}	125 €
	2 ^{ème}	100 €
	2 ^{ème}	100 €
	3 ^{ème}	75 €
	4 ^{ème}	75 €
	5 ^{ème}	50 €
4 ^{ème} Catégorie : Fenêtres ou murs	1 ^{er}	50 €
5 ^{ème} Catégorie : Bar, Hôtel ou Restaurant	1 ^{er}	1 composition florale (valeur 100€)
	2 ^{ème}	1 composition florale (valeur 70€)
TOTAL		1 100 €

Les concurrents ayant gagné le 1^{er} prix, toutes catégories confondues, en 2023 sont classés hors concours en 2024, mais peuvent concourir pour le prix d'honneur. Le lauréat se verra remettre un Bougainvillier.

Lors de la remise des prix, les candidats se verront remettre, également :

- Pour la catégorie « maison » : Un olivier pour le 1^{er} prix. Un Lilas des Indes pour les 4 suivants de cette même catégorie ;
- Pour la catégorie « balcons » : Un petit Palmier pour le 1^{er} prix. Un laurier à fleurs pour les 5 suivants de cette même catégorie (cette année 2 ex aequo pour la 2^d place) ;
- Pour la catégorie « fenêtre » : Un jasmin étoilé pour le 1^{er} prix ;
- Pour la catégorie « Bar, Hôtel ou Restaurant » : Une composition florale d'une valeur de 100 € pour le 1^{er} prix, et une composition florale d'une valeur de 70 € pour le 2^{ème} prix ;
- Pour tous les autres candidats (33) : une Orchidée ;

pour un montant total de 1 149,68 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 18 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE DÉCIDER** le versement aux lauréats des prix indiqués ci-dessus pour un montant total de 1 100 € sous forme de chèques K'Dole,
- **DE DÉCIDER** la remise de compositions florales pour un budget maximum de 1 149,68 €.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 2 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Fait à Dole, le 23 septembre 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20240923-DCM2024080-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024